

Ville de Bruxelles
Département Urbanisme
Section Autorisations
Monsieur Fabian DE BOEY
Directeur-Adjoint
Rue des Halles, 4
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 06/12/2024

N/Réf. : BXL22743_734_PU BRUXELLES. Rue Montoyer, 10
Gest. : TS (= partiellement en zone de protection de l'Atelier Marcel Hastir, situé Rue
V/Réf. : M797/2024 du Commerce 51, classé comme Monument)
Corr: Cartal Marie-Laure
NOVA : 04/XFD/1953717 DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME: réaménager le -3 et la mezzanine au-
dessus du hall d'entrée, créer un nouvel escalier entre le rez-de-chaussée et
le 1er étage, créer une nouvelle terrasse 1er étage, modifier un garde-corps,
modifier l'emplacement de l'exutoire de fumée et le rehausser d'1m, en
façade avant, réduire la hauteur du premier bandeau de 138cm à 115 cm ,et
supprimer les divisions de la porte d'accès au parking (mise en conformité)
Demande de la Commune du : 14/11/2024

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur-Adjoint,

En réponse à votre courrier du 14/11/2024, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 27/11/2024, concernant la demande sous rubrique.



Contexte patrimonial (© BruGIS)



État actuel du chantier. Photographies extraites du dossier



The image is a detailed architectural floor plan of a three-story building. The plan shows the layout of rooms, including a large central hall, a staircase, and various bedrooms. The exterior features a front entrance with a porch, a central entrance, and a rear extension. The plan includes dimensions, room labels, and a legend for symbols like trees and shrubs.

La demande porte sur des adaptations minimes au permis d'urbanisme précédemment délivré (aménagements intérieurs, mise aux normes des garde-corps, adaptation d'un exutoire de fumée, etc.) et actuellement en cours de mise en œuvre. Les adaptations du projet ne sont pas de nature à modifier l'impact sur les vues vers et depuis l'Atelier de Marcel Hastir classé (cf. l'avis précédemment émis par la CRMS :

https://crms.brussels/sites/default/files/avis/661/BXL22743_661_Montoyer_10_angleCommerce.pdf).

La CRMS n'émet donc pas de remarques sur ces modifications, qui appellent une évaluation urbanistique plutôt que patrimoniale.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur-Adjoint, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE

Secrétaire

ments distingués.

S. VAN ACKER

Président

c.c.: tjacobs@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; commissionconcertation.urbanisme@bricity.be ; opp.patrimoine@bricity.be ; crms@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; urbaccueil@bricity.be ; urb.pu-sv@bricity.be ; marielaure.cartal@bricity.be